95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football



N°635 - ÉDITION DU 17 MARS 2023



OPÉRATION 1 SAC 1 ENFANT



La revanche des Bleuettes







Campagne 2023 : top départ!



IME VAL-D'OISE TOUR 2 : L'APOTHÉOSE



Claude **Delforge**, Président du et Madame Christine Cavecchi la Présidente du Conseil départemental du Val-d'Oise ont ouvert deuxième RDV.

Le 14 mars dernier, l'IME Vald'Oise Tour2 a conclu sa tournée départementale en invitant tous les Instituts Médicaux Éducatif visités à une grande fête en guise de remerciement.







Attainville Futsal Club (R2) recevait le Futsal Club Béthunois (D1) avec un handicap de 3 divisions pour le compte des huitièmes de finale de la Coupe Nationale Futsal le samedi 11 mars 2023.

ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Statuts et Règlements
- Calendrier et Organisation des Compétitions
- Calendrier et Organisation des Compétitions - section féminine
- Organisation des Coupes Départementales
- Foot Animation
- Foot Animation section Féminine
- Finances
- CDIF
- Terrains & installations sportives
- Désignation des Délégués





















STATUTS ET RÈGLEMENTS

COMMISSION DU 13 MARS 2023

<u>Présents</u>: MM. BAILLIEZ – LETELLIER- MEHREZ- FAUGERON.

Assiste: M. BADIANE

INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ÉVOCATION

VAURÉAL FCM

Match n°24690127 du 12/02/2023 U16 D3.E EAUBONNE CSM 1 / AUVERS ENNERY FC 1

Le club de EAUBONNE CSM 1 ayant répondu dans les délais impartis.

Demande d'évocation du club de **VAUREAL FCM 1** sur le nombre de joueur mutation hors période, reçue le 24 février 2023 recevable en la forme et fondée.

Motif: acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée au règlement.

En effet, l'article 7.5.2 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'en tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant muté hors période normale inscrits sur la feuille de match est limité à 2 (deux) maximum.

En l'espèce, comme 3 joueurs mutation de l'équipe EAUBONNE CSM 1 sont inscrits sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus qui sont :

- D. Dany licence 2547123293
- A. Rahim licence 9602445331
- K. Asaiah licence 9602844217

 $1^{\rm ère}$ infraction : Match n°24690120 du 05/02/2023 U16 D3.E VAUREAL FCM 1 / EAUBONNE CSM 1 $2^{\rm ème}$ infraction : Match n°24690127 du 12/02/2023 U16 D3.E EAUBONNE CSM 1 / AUVERS ENNERY FC 1

La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe **U16 D3 de EAUBONNE CSM 1** pour l'inscription de trois joueurs mutations, pour en attribuer le gain à l'équipe de **U16 D3 AUVERS ENNERY FC1**.

CREDIT : VAUREAL FCM 1 : 43,50 € DEBIT : EAUBONNE CSM 1 : 53,50 €

EAUBONNE CSM 1:0 BUT - 1 POINT AUVERS ENNERY FC 1:1 BUTS 3 POINTS



REPRISE DU DOSSIER MENUCOURT AS

Match n°24685512 du 19/02/U18 D3.A ACADEMIE ERMONT 1 / MENUCOURT AS 1

Le club de ACADEMIE ERMONT 1 ayant répondu dans les délais impartis.

Considérant qu'en l'espèce, le joueur J. Riyad licence 2546616738 du club de ACADEMIE ERMONT est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus alors qu'il était suspendu pour un match ferme, date d'effet de la suspension le 13/02/2023.

Considérant que le 19/02/2023 il n'avait pas purgé son match de suspension.

La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe **U18 D3 de ACADEMIE ERMONT 1** pour l'inscription et la participation du joueur **J. Riyad licence 2546616738** qui était en état de suspension, pour en attribuer le gain à l'équipe de **U18 D3 MENUCOURT AS**

AMENDE : 100€ (ACADEMIE ERMONT 1) pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

CREDIT : MENUCOURT AS : 43,50 €
DEBIT : ACADEMIE ERMONT 1 : 53,50 €

ACADEMIE ERMONT 1: 0 BUT - 1 POINT MENUCOURT AS: 4 BUTS 3 POINTS

De plus la commission inflige un match de suspension ferme au joueur J. Riyad licence 2546616738 à date d'effet le 20/03/2023.

RÉCLAMATION

ENT. MÉRY MÉRIEL BESSANCOURT

Match n°24660939 du 19/02/2023 SENIORS D4.A MONTSOULT BAILLET US 2 / ENT MERY MERIEL BESSANCOURT 2

Le club de MONTSOULT BAILLET US n'ayant pas répondu dans les délais impartis.

Réclamation du club de *ENT MERY MERIEL BESSANCOURT* confirmée *20/02/23* sur la participation des joueurs de l'équipe de **MONTSOULT BAILLET US 2.** Ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

En effet, l'article 7.9.1 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'un joueur ne peut pas participer à un match de compétition de Ligue ou de District, dans une équipe inférieure de son Club, s'il a effectivement joué lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

En l'espèce, <u>7</u> joueurs de l'équipe supérieure seniors du club de MONTSOULT BAILLET US ont participé à la rencontre citée ci-dessus,

- S. Luca licence 2543687629
- W. Arthur licence 9602266230
- V. Damien licence 2543070655
- T. Bastien licence 2545977386
- G. Maxime licence 2328125062
- R. Malo licence 2543734567
- A. Alexis licence 9603501814



Réclamation recevable en la forme, fondée

Match de référence : Match n°24617570 du 12/02/2023 SENIORS D3.B MONTSOULT BAILLET US 1 / BEZONS USO

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe seniors D4 de MONTSOULT BAILLET US 2 pour la participation au match cité ci-dessus les joueurs qui ont aussi participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne joue pas ce jour ou le lendemain.

Résultat inchangé l'équipe SENIORS D4 ENT MERY MERIEL BESSANCOURT 2 (réclamation)

CREDIT: ENT MERY MERIEL BESSANCOURT 2: 43,50 €

DEBIT: MONTSOULT BAILLET US 2: 53,50 €

MONTSOULT BAILLET US 2:0 BUT:-1 POINT

ENT MERY MERIEL BESSANCOURT 2: 2 BUTS 1POINTS

RÉSERVE

MONTMAGNY FC

Match n°25682594 du 05/03/2023 COUPE DU COMITE ANCIENS ST LEU FC 12 / MONTMAGNY FC 12

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € MONTMAGNY FC (réserve)

Réserve du club de *MONTMAGNY FC* confirmée *07/03/23* sur la participation des joueurs de l'équipe **ANCIENS** *ST LEU FC 12.* Ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celleci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

En effet, l'article 7.9.1 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'un joueur ne peut pas participer à un match de compétition de Ligue ou de District, dans une équipe inférieure de son Club, s'il a effectivement joué lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

En l'espèce, **aucun** joueur de l'équipe **ANCIENS** *ST LEU FC 12* ont participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure citée ci-dessous.

Match de référence : Match n°24604298 du 12/02/2023 ANCIENS R2.A ST LEU FC 11 / PARIS 13 ATLETICO 12

La Commission dit résultat acquis sur le terrain.

MAGNY EN VEXIN FC

Match n°24679277 du 19/02/2023 SENIORS D4. MAGNY EN VEXIN FC 1 / COURDIMANCHE AS 2

Rectification de la réserve émise par le club de MAGNY EN VEXIN dans le PV du 06/03/2023

Réserve du club de **MAGNY EN VEXIN FC** sur le nombre de joueurs mutation hors période, confirmée le 20 février 2023 recevable en la forme et non fondée.

En effet, l'article 7.5.2 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'en tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant muté hors période normale inscrits sur la feuille de match est limité à 2 (deux) maximum.

En l'espèce, 3 joueurs mutation de l'équipe **SENIORS D4 COURDIMANCHE AS 2** sont inscrits sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus qui sont :



- B. Vincent licence n° 2543897552 (mutation hors-période du 09/08/2022 09/08/2023)
- N. OO. Willy licence n° 2308105323 (mutation hors-période du 27/09/2022 27/09/2023)
- B. Mohamed licence n° 9603095251 (mutation hors-période du 30/11/2022 30/11/2023)

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe SENIORS D4 de COURDIMANCHE AS 2 pour inscription de trois joueurs mutation hors période alors que le règlement en autorise que deux maximums, et en attribuer le gain a l'équipe SENIORS D4 MAGNY EN VEXIN FC 1.

CREDIT: MAGNY EN VEXIN FC 1: 43,50 € DEBIT: COURDIMANCHE AS 2: 53,50 €

COURDIMANCHE AS 2:0 BUT:-1 POINT MAGNY EN VEXIN FC1:2 BUTS 3 POINTS

RÉSERVE

Match n°24690120 du 05/02/2023 U16 D3 E VAUREAL FCM 1 / EAUBONNE CSM 1

Précision sur la réclamation émise dans le PV du 20/02/2023

La Commission donne match perdu par pénalité au club de **EAUBONNE CSM 1** pour l'inscription de trois joueurs mutations hors périodes.

La Commission précise que le match entraîne une perte d'un point.

VAUREAL FCM 1:2 BUT:3 POINT EAUBONNE CSM:0 BUTS-1 POINTS

TOURNOI

MENUCOURT AS

Homologation du tournoi du 10 JUIN 2023 U10 / U11. Tournoi homologué

Participation : 10€



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 14 MARS 2023

<u>Présents</u>: Mme Sylvestre (Présidente)

MM. Pézière - Sénécal - Traon - El Fakri

Assiste: M. Podan-Mavounzy (Comité)

Excusés: MM. Cokgul - Ndiaye

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2022/2023)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

ATTENTION

ART. 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application disponible sur Footclubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

INFORMATION IMPORTANTE

En raison d'un bug informatique sur le site Internet du DVOF, la COC demande aux clubs de vérifier toutes leurs rencontres à venir dans FootClubs



CONVOCATION

Critérium Vétérans + 45 ans Poule A Match n° 24674715 du 12/03/2023 EZANVILLE ECOUEN US 15 / BEAUCHAMP AS 15

Convocation pour le 21/03/2023 à 18H des Présidents ou leurs Représentants des 2 clubs ainsi que les 2 capitaines.

REMERCIEMENTS ARBITRES

- MOHAMED Samir
- TOURE Mahamadou

COURRIERS DES CLUBS

HERBLAY ES

Courriel du 13/03/2023

La COC ne peut répondre à votre demande. Manque l'accord écrit de votre adversaire

MAGNY EN VEXIN FC

Courriel du 13/03/2023

Seniors D4 Poule C

Match n°24679323 du 26/03/2023

FOSSES UF 2 / MAGNY VEXIN FC 1

Inversion de rencontre en application de l'article 23.8 du RS du DVOF Le match se déroulera sur les installations de Magny en Vexin

Les frais d'arbitrage sont à la charge de Fosses

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

COSMO DE TAVERNY

Courriel du 14/03/2023

U18 D2 Poule B

Match n°24685455 du 19/03/2023

COSMO TAVERNY 1 / SAINT BRICE FC 2

La Commission ne peut répondre favorablement à votre demande. Motif non recevable, match maintenu le 19/03/2023

DOMONT FC

Courriel du 14/03/2023

Anciens D3 Poule C

Match n°24673726 du 19/03/2023 à 9H45

DOMONT FC 11 / VEXIN AS 11

Suite tempête, le stade des Fauvettes est fermé. Ce match se jouera au stade municipal Jean Jaurès Rue Aristide Briand à Domont

DOMONT FC

Courriel du 14/03/2023

Vétérans +45 ans Poule B

Match n°24674850 du 19/03/2023

DOMONT FC 15 / ECOUEN FC 16

Suite intempéries, le terrain des Fauvettes à Domont est fermé

Match à jouer le 09/04/2023 au stade municipal JEAN JAURES rue Aristide BRIAND à Domont



DOMONT FC

Courriel du 14/03/2023

Seniors D4 Poule A

Match n°24660990 du 19/03/2023

DOMONT FC 2 / ARNOUVILLE FAS 2

Suite intempéries, le terrain des Fauvettes à Domont est fermé Match à jouer le 09/04/2023 au stade municipal JEAN JAURES rue Aristide BRIAND à Domont

DATES – TERRAINS – HEURES

U16 D3 Poule E

Courriel du 13/03/2023

Match n°24690134 du 19/03/2023

CORMEILLAIS ACS 3 / THILLAY ESM 1

Le match se déroulera à 16H sur les installations de l'ACS Cormeillais (motif : 2 matches à la même heure)

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

CDM D1

Match n°24668520 du 19/03/2023

PORTUGAIS PAIX VIVRE ARGENTEUIL 5 / EMMB 5

Nouvelle installation : Halle des Sports Roger Ouvrard 6 allée Romain Rolland 95100 Argenteuil

Accord de la COC Prévenir vos adversaires

Anciens D2 Poule A

Match n°24673197 du 19/03/2023

PORTUGAIS PAIX VIVRE ARGENTEUIL 11 / SAINT GRATIEN USC 11

Nouvelle date : 09/04/2023

Accord de la COC Prévenir vos adversaires

Anciens D4 Poule B

Match n°24674403 du 19/03/2023

FRANCE ALGERIE FOOT 11 / CHAUMONTEL LUZARCHES 12

Nouvelle installation : stade Jean Jaurès 30 rue Jean Jacques Rousseau 95100 Argenteuil

Accord de la COC Prévenir vos adversaires

DATES - TERRAINS - HEURES (FOOTCLUBS)

Critérium Vétérans + 45 ans

Match n°25039149 du 19/03/2023

GARGES FCM 15 / ENT. OSNY. BOISSY 16

Nouvelle date : 18/05/2023

Accord des 2 clubs Accord de la COC

U18 D2 Poule A

Match n°24685323 du 19/03/2023 MONTMAGNY FC 1 / ARGENTEUIL FC 2

Nouvelle date : 09/04/2023

Accord des 2 clubs Accord de la COC



Anciens D1

Courriel du 14/03/2023 Match n°24673027 du 19/03/2023

ARGENTEUIL FC 11 / CHAMPAGNE SFC 95 11

Match maintenu au 19/03/2023 à la suite du refus de votre adversaire

Seniors féminines D1

Match n°24700044 du 18/03/2023

ENT. HERBLAY SAINT LEU 1 / MONTMORENCY FC 1

Nouvel horaire : 16H Accord des 2 clubs Accord de la COC

MATCHES À JOUER

9 AVRIL 2023

U16 D3 Poule B

Match n°24689736

FOSSES UF 2 / EMMB 2

Seniors D4 Poule B

Match n°24661119

PONTOISIENNE JS 2 / VILLIERS LE BEL FC 3

Anciens D4 Poule A

Match n°24674269

BRUYERES ACS 11 / COURDIMANCHE AS 12

Seniors D4 Poule A

Match n°24660986

BRUYERES BERNES USM 1 / CHARS AS 1

Anciens D2 Poule 2

Match n°24673193

MONTSOULT US 11 / FOSSES UF 11

Seniors D4 Poule C

Match n°24679308

PARMAIN AC 2 / ECLAIR DE PUISEUX 1

CDM D1

Match n°24668524

GARGES FCM 6 / GONESSE RC 5



30 AVRIL 2023

Anciens D4 Poule A

Match n°24674278

PISCOP MOISSELLES AS 11 / ERAGNY FC 12

Vétérans + 45 ans Poule C

Match n°25039141

PARMAIN AC 15 / VIARMES OL 15

CONFIRMATION DE RÉSULTAT

U16 D2 Poule A

Match n°24689333 du 12/03/2023

BEZONS USO 1 / GARGES FCM 2

BEZONS USO 1 3pts 4buts GARGES FCM 2 0pt 1but

MATCH PERDU PAR PENALITÉ

U14 D3 Poule A

Match n°24694612 du 11/03/2023

ERMONT AS 2 / ARNOUVILLE FAS 2

Art. 40.1 du RS du DVOF: match perdu par pénalité pour ARNOUVILLE FAS 2

ARNOUVILLE FAS 2 -1pt Obut ERMONT AS 2 3pts 11buts

Critérium Vétérans + 45 ans

Match n°25039127 du 12/02/2023

E. COURDIMANCHE MENUCOURT 15 / CORMEILLAIS ACS 15

Match perdu par pénalité à l'Ent. COURDIMANCHE MENUCOURT 15 après 2 appels de feuille de match

ENT. COURDIMANCHE MENUCOURT 15 Amende 52€

E. COURDIMANCHE MENUCOURT 15 -1pt Obut CORMEILLAIS ACS 15 3pts 6buts

1^{ER} APPEL DE FEUILLE DE MATCH

U14 D3 Poule C

Demande de communication du résultat du match aux clubs et à l'arbitre Match n°24694789 du 11/03/2023

ERAGNY AS FC 2 / GOUSSAINVILLE FC 2

U16 D3 Poule C

Demande de communication du résultat du match aux clubs et à l'arbitre Match n°24689859 du 12/02/2023

MONTMAGNY FC 1 / GOUSSAINVILLE FC 2



1er FORFAIT AVISÉ SANS AMENDE

Anciens D3 Poule C

Match n°24673719 du 12/03/2023

VEXIN AS 11 / SARCELLES AAS 12

VEXIN AS 11 0 but -1pt SARCELLES AAS 12 5 buts 3pts

1er FORFAIT AVEC AMENDE

Seniors D3 Poule B

Match n°24617444 du 12/03/2023

VIARMES ASNIERES OL 2 / MENUCOURT AS 2

MENUCOURT AS 2 Amende 31€

MENUCOURT AS 2 0 but -1pt VIARMES ASNIERES OL 2 5 buts 3pts

Anciens D4 Poule B

Match n°24674402 du 12/03/2023

MONTIGNY FC 95 11 / SAINT PRIX ES 13

SAINT PRIX ES 15 Amende 31€

SAINT PRIX ES 13 0 but -1pt MONTIGNY FC 95 11 5 buts 3pts

U16 D3 Poule B

Match n°24689735 du 12/03/2023

PERSAN US 03 2 / VAUREAL FCM 2

VAUREAL FCM 2 Amende 24€

VAUREAL FCM 2 0 but -1pt PERSAN US 03 2 5 buts 3pts

U16 D3 Poule D

Match n°24690000 du 12/03/2023

VILLIERS LE BEL FC 1 / JOUY LE MOUTIER FC 2

JOUY LE MOUTIER FC 2 Amende 24€

JOUY LE MOUTIER 2 0 but -1pt VILLIERS LE BEL FC 1 5 buts 3pts



U14 D4 Poule B

Match n°24696342 du 12/03/2023

CERGY PONTOISE FC 4 / COSMO TAVERNY 3

COSMO TAVERNY 3 Amende 24€

COSMO TAVERNY 3 0 but -1pt CERGY PONTOISE FC 4 5 buts 3pts

Secrétaire de Séance

M. Patrick Sénécal

Présidente de Séance

Mme Marie-Louise Sylvestre



COMMISSION CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTION FÉMININE

Réunion du 13 mars 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL RÈGLEMENTS ET PRÉCONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

Article 44.2 -

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. <u>et match perdu par pénalité au club recevant</u>.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- Match remis (arrêté municipal sans liste des matches concernés) = 50€
- -Annulation de l'engagement après la parution du calendrier **= 102€**
- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée DELE Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débuter les rencontres.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi à partir de 14h00, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.



U15F

LA JOURNÉE 4 PRÉVUE LE 18 MARS 2023 SERA REPORTÉE INTEGRALEMENT LE 01/04/23

LAURA DUPUIS

FINALE DIMANCHE 19 MARS 2023

TIRAGE AU SORT DE LA FINALE DU 19 MARS 2023

Lundi 6 mars 2023

Groupe A

A1 – ST PRIX ES A2 – COSMO TAVERNY A3 – ECOUEN FC

Groupe B

B1 – SARCELLES AAS B2 – FRANCONVILLE FC B3 – ERAGNY FC

Groupe C

C1 – OSNY FC C2 – ENTENTE SOISY ESSG C3 – CERGY PONTOISE FC

Groupe D

D1 – ARGENTEUIL RC D2 – ST BRICE FC D3 – GROSLAY FC



RENCONTRES REPORTÉES

LES RENCONTRES CI-DESSOUS DOIVENT ETRE AUTOMATIQUEMENT INVERSÉES SI LE 1^{ER} CLUB CITE NE PEUT RECEVOIR – ARTICLE DU 6 DU RÉGLEMENT

24 MARS 2023

SENIORS F

Match 25555366 du 10/03/23

CHAMPAGNE SFC 1 / CERGY PONTOISE FC 2

SENIORS F

Match 25555369 du 10/03/23

GROSLAY FC 1 / ENTENTE FOSSES MARLY 2

8 AVRIL 2023

U15F

Groupe B

Match 25554601 du 14/01/23

MONTMORENCY FC 2 / ST PRIX ES 1

U15F

Groupe A

Match 25520398 du 14/01/23

ST OUEN L'AUMONE AS 1 / ENT BEAUMONT MOURS 1

Journée 4 déjà reporté au 1er avril

22 AVRIL 2023

U15F

Groupe B

Match 25554607 du 21/01/23

PERSAN US 03 1 / MONTMORENCY FC 2

MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX

ST PRIX ES

U15F - Groupe B

Match 25554634 du 13/05/23

ST PRIX ES 1 / ECOUEN FC 1

Modification de Lieu-Date- Horaire

*La rencontre aura lieu au stade Georges Glatigny 3 à St Prix

CERGY PONTOISE FC & CHAMPAGNE SFC

Séniors F à 8

Match 25555366 du 10/03/23

CERGY PONTOISE FC / CHAMPAGNE SFC

Modification de Lieu-Date- Horaire (inversion de rencontre)

*La rencontre aura lieu au stade de l'hôtel Dieu à CHAMPAGNE

^{*}A la date du 13/05/23 à 15h00

^{*}A la date du 24/03/23 à 20h30



APPEL A FEUILLE DE MATCHS

FRANCONVILLE FC

U15F - Groupe A Match 25520404 du 11/02/23

FRANCONVILLE FC 1 / ENTENTE BEAUMONT MOURS 1

1er appel le 13/03/23

ENTENTE HERBLAY ST LEU 2

SENIORS F à 8

Match 25555364 du 10/0323

ENTENTE HERBLAY ST LEU 2 / GAFEPB 1

1er appel le 13/03/23

VIARMES ASNIERES OL 1

SENIORS F à 8

Match 25555367 du 10/03/23

VIARMES ASNIERES OL 1 / AUVERS ENNERY FC 1

1er appel le 13/03/23

FEUILLES DE MATCHS

Nous vous rappelons que le DVOF a mis en place dans l'onglet DOCUMENT les nouvelles feuilles de matchs, les seules à être recevables si pas d'utilisation de la FMI et pour FAL.

Ci-dessous la procédure :

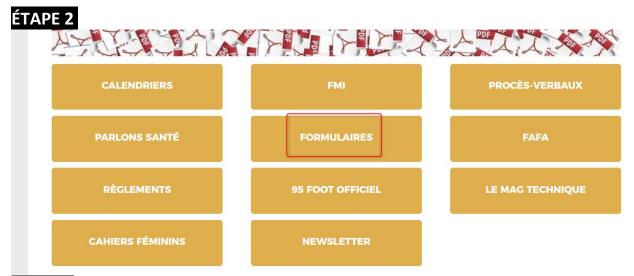
ÉTAPE 1



FOOTBALL Terre de Jeu et d'Équilibre







ÉTAPE 3

Saison 2022-2023 Saison 2021-2022 Saison 2020-2021

Sélectionnez une catégorie		Les dernières publications			
FICHE D'ADHÉSION AEF95 PRÉPARATION INCIDENT MATCH	> >	Publié le 17-01-2023 Football d'animation	PDF	Publié le 16-01-2023 Football d'animation	PDF
TECHNIQUE	>	Les règles du jeu de U6 à U13		Feuille de plateau U6 / U7	
COMMISSION	>	Publié le 16-01-2023	Å. PDF	Publié le 16-01-2023	٨
FOOTBALL D'ANIMATION	>	Football d'animation Feuille de plateau U8 / U9	PDF	Football d'animation Feuille d'engagement plateau U6 / U7 & U8 / U9	PDF
FUTSAL	>				
ARBITRAGE	>	Publié le 11-01-2023 FEMININES	PDF	Publié le 11-01-2023 FEMININES	PDF
FEUILLE DE MATCH	>	Feuille de présence U7 Féminines Feuille de présence U9 féminines			
TERRAIN IMPRATICABLE	>				
DÉCLARATION D'UNE ENTENTE	>	Publié le 11-01-2023 FEMININES	PDF	Publié le 28-09-2022 Futsal	PDF



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 14 MARS 2023

<u>Présents</u>: Mme Cyprien

MM. Valorz - Maillet - Lacour

Absents excusés: MM. Moukrim - N'Diaye

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F.

<u>ART 20.3</u> Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE

CATÉGORIE

NUMERO DU MATCH DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Sans Lever de rideau)

•	14 ans (U14)	15H00
•	16 ans (U16)	14H30
•	18 ans (U18)	14H30
•	Seniors	14H30
•	Seniors CDM	09H30
•	Anciens /dimanche matin	09H30

• Féminines U15F U18F 15H00

Et SENIORS

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Avec Lever de rideau)

•	18 ans (U18)	12H30
•		12H30
•	16 ans (U16)	12H30
•	14 ans (U14)	13H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires. Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



VAINQUEURS - RAPPEL DES COUPES DU VAL-D'OISE

SENIORS 1 – COUTELIER

ST OUEN L'AUMONE AS

U18

ARGENTEUIL RC

U16

ARGENTEUIL RC

U14

ST LEU 95 FC

+45 ANS

NEUIVILLE SUR OISE AS

+55 ANS

CORMEILLAIS ACS

ANCIENS

HERBLAY SUR SEINE FC

CDM

GARGES FCM

FAVA

ERMONT AS

VAINQUEURS - RAPPEL DES COUPES DU COMITÉ

SENIORS 2 – LESTRUHAUT

ST LEU 95

U14

ASSOA

U16

ARGENTEUIL RC

FUTSAL

MARCOUVILLE CITY CP3

Nous vous informons que la date butoir est le 31/03/2023 passée cette date une amende vous sera imputée



COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – U14 – CHALLENGE LEFEBVRE





COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL - U16







GOUSSAINVILLE FC

Date: 01/02/23

ARGENTEUIL RC



COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – CDM





COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – ANCIENS





COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – U15F





COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – U18F





COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – +45 ANS





COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL - +55 ANS





COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – SENIORS CHALLENGE ANDRÉ COUTELIER





COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – FUTSAL





COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL - SENIORS FÉMININES

















COUPE DU COMITÉ - SENIORS - CHALLENGE JEAN LESTRUHAUT









COURRIERS

ST LEU 95 F.C. / CORMEILLAIS ACS

CVO +55

Demande Footclubs concernant le changement de date de votre match CVO +55 du 18/05/2023 Nouvelle date : 14/05/203.

RC ARGENTEUIL

Mail du 07/03/2023

CVO U18F

ARGENTEUIL RC 1 / FRANCONVILLE FC 1
Changement de stade, d'horaire et de date :

Cette rencontre se jouera le 15/03/2023 à 20H15 au STADE ROGER OUVRARD à Argenteuil.

CERGY PONTOISE FC

Mail du 09/03/2023

CVO U18F

Pris note de votre courrier concernant votre match de championnat le 11/03/2023. Par conséquent nous reportons cette rencontre.

ERAGNY FC 1 / CERGY PONTOISE FC 1

Changement de date :

Cette rencontre se jouera le 08/04/2023.

Animateur de séance : M. Maillet Secrétaire de séance : M. Valorz



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 13 MARS 2023

<u>Présents</u> Mme Gontarczyk (Présidente)

M. Sénécal

<u>Assistent</u> Mme Escroignard (Comité) – M. Allard (CTDAP)

<u>Excusés</u> Mme Bastos – M. Le Nagard

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U6-U7]-[U8-U9]-[U10-U11]-[U12-U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL. Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

<u>ATTENTION</u>: La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

COMMUNICATION IMPORTANTE

En raison d'un bug informatique sur le site Internet du DVOF, la commission demande aux clubs de vérifier toutes les rencontres à jouer dans Footclub.



COURRIERS DES CLUBS

ADAMOIS OL: Mail du 10 03 23

Pris note de l'adresse du stade pour le plateau U6/U7 du 18 03 23, à savoir :

Stade Philippe Grante - 5, Avenue Paul Thoureau à L'ISLE ADAM

BEZONS USO: Mail du 10 03 23

Pris note du forfait non avisé (forfait avisé jusqu'au vendredi à 12h00) de vos équipes U8 sur le centre du plateau à OSNY FC.

BOUFFÉMONT ACF: Mail du 10 03 23

Pris note du forfait non avisé (forfait avisé jusqu'au vendredi à 12h00) de vos équipes U8 sur le centre du plateau à DOMONT FC.

BOUFFÉMONT ACF: Mail du 06 03 23

Pris note du forfait de vos équipe U9 sur centre déplacé à GOUSSAINVILLE FC suite annonce tardive du transfert du lieu du plateau

BOUFFÉMONT ACF: Mail du 09 03 23

Pris note votre réponse concernant l'appel de feuilles des rencontres de critériums U12/U13 du 04 02 23. La commission n'a pas eu connaissance de la fermeture de vos installations et reporte donc ces rencontres au 22 04 23.

BRUYÈRES BERNES USM: Mail du 10 03 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes U9 sur le centre du plateau à BELLOY ST MARTIN ASC.

BRUYÈRES BERNES USM : Mail du 09 03 23 Pris note de la feuille de présence réclamée

ENTENTE BOISSY CHARS: Mail du 08 03 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes U9 sur centre du plateau à JOUY FC du 11 03 23

EAUBONNE CSM: Mail du 11 03 23

Pris note du forfait non avisé d'1 équipe U9 sur centre du plateau à FRANCONVILLE FC & d'1 équipe U8/U9 niveau 1 du 11 03 23

FOSSES UF: Mail du 09 03 23

Pris note de la fermeture de vos installations du 10 au 12 03 23 inclus

FRANCONVILLE FC: Mail du 13 03 23

Pris note du forfait avisé de 2 équipes U6/U7 sur centre du plateau à GRSOLAY FC le 18 03 23

FRANCONVILLE FC: Mail du 13 03 23

Pris note de votre réclamation concernant le numéro de l'équipe qualifiée pour le Challenge U11. Après vérification la commission vous confirme la qualification de votre équipe 1

GONESSE RC: Mail du 09 03 23

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuilles de critérium. Erreur administrative il s'agit du critérium U10/U11

GROSLAY FC: Mail du 12 03 23

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6/U7 du 18 03 23. Le centre est transféré dans son intégralité à FRANCONVILLE FC



MONTMAGNY SPORTS: Mail du 12 03 23

Pris note du vol de tablette du club d'EAUBONNE CSM. La commission vous demande d'envoyer la feuille de match

papier

SARCELLES AAS: Mail du 10 03 23

Pris note de votre réponse concernant les appels de feuilles de critérium U12 Avenir.

SARCELLES AAS: Mail du 10 03 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes 5 & 6 sur critérium U12/U13 du 11 03 23 contre MENUCOURT AS

SURVILLIERS AVENIR: Mail du 10 03 23

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuilles de matchs. Erreur administrative il s'agit des matchs

contre le club de VEMARS ST WITZ

VALLÉE DE SAUSSERON ES: Mail du 10 03 23

Pris note de votre réclamation concernant l'amende pour forfait non avisé.

Après vérification, la commission transmet au secrétariat pour annulation de l'amende

VIARMES ANIERES OL: Mail du 13 03 23

Pris note du problème de FMI pour les rencontres critérium U10/U11 du 11 03 23 contre THILLAY ESM.

VILLIERS LE BEL FC: Mail du 12 03 23

Pris note de votre demande de report des rencontres de critérium. Après consultation du club de FOSSES UF, la

commission reporte les 4 rencontres au 22 04 23

INFORMATION

À la Suite de la modification du nombre d'équipes engagées pour certains clubs sur la 2^{ème} phase, la commission demande aux administrateurs Footclub de bien vérifier les accès de leurs éducateurs pour la gestion de la FMI sur les rencontres de critérium, pour leur permettre de récupérer les rencontres de toutes leurs équipes.

PLATEAUX de MARS 2023

En raison de diverses modifications possibles (clubs ne pouvant plus recevoir de centres, forfait avisé...etc), la commission demande aux clubs de bien vérifier dans FAL ou sur le site du DVOF les centres des plateaux.

3^{ème} TOUR CHALLENGE U10 & U11 DU 25 MARS 2023

La commission demande aux clubs recevant d'utiliser impérativement les feuilles imprimées par le DVOF

Le 3^{ème} tour regroupe les équipes U10 et U11 qualifiées à l'issu du 2^{ème} tour

Les documents concernant l'organisation de ce 3ème tour ils seront envoyés par courrier postal à la charge des clubs.

Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

<u>ATTENTION</u>: Tous les documents dûment complétés devront être réceptionnés par la commission au plus tard <u>le LUNDI 3 avril 2023 à 16 Heures dernier délai</u>

Chaque club recevant devra s'assurer de l'envoi des pièces demandées sous peine de sanctions et devra en conserver une copie jusqu'à l'homologation des résultats.

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation



CHALLENGE U10

Début de la Jonglerie à 9h30

Début des rencontres à 10h00

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : 1 x 16 minutes (sans mi-temps)

- Poule de 3 : 2 x 12 minutes

Les premières équipes de chaque centre seront qualifiées (après vérification par la Commission Foot Animation) pour la Finale Départementale qui aura lieu le samedi 22 Avril 2023

Centre 1	ARGENTEUIL FC	Centre 2	ENTENTE SSG	Centre 3	ST BRICE FC	Centre 4	FRANCONVILLE FC	
ARGENTEUIL FC 1		ENTENTE SSG 4		ST BRICE FC 2		FRANCONVILLE FC 2		
ENTENTE MMB 1		ENTENTE SSG 1		ST BRICE FC 1		FRANCONVILLE FC 3		
OSNY FC 1		BEZONS USO 1		MARLY LA VILLE ES 1		ERMONT ACF 2		
	OSNY FC 2		REAL FCM 1	SAINT OUEN AS 1		ARGENTEUIL RC 1		
Centre 5	CERGY-PONTOISE FC	Centre 6	ECOUEN FC	Centre 7	SARCELLES AAS	Centre 8	ST LEU FC	
CERGY-PONTOISE FC 3		ECOUEN FC 1		SARCELLES AAS 1		ST LEU FC 2		
CERGY-PONTOISE FC 1		SOISY AM FC 1		SARCELLES AAS 2		ST LEU FC 1		
EZANVILLE US 1		PONTOISIENNE JS 2		MONTMORENCY FC 1		BEAUMONT-M ENT 1		
JOUY LE MOUTIER FC 3		PONTO	PONTOISIENNE JS 1		CORMEILLAIS ACS 1		CERGY-PONTOISE FC 2	

CHALLENGE U11

Début de la Jonglerie à 9h30

Début des rencontres à 10h00

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : 1 x 16 minutes (sans mi-temps)

- Poule de 3 : 2 x 12 minutes

Les premières équipes de chaque centre seront qualifiées (après vérification par la Commission Foot Animation) pour la Finale Départementale qui aura lieu le Samedi 22 Avril 2023

Centre 1	ST OUEN AS	Centre 2	DEUIL-ENGHIEN FC	Centre 3	VAUREAL FCM	Centre 4	SOISY AM FC
ST OUEN AS 3		DEUIL-ENGHIEN FC 1		VAUREAL FCM 1		SOISY AM FC 1	
ARNOUVILLE FAS 1		EAUBONNE CSM 1		VAUREAL FCM 2		GONESSE RC 1	
ECOUEN FC 1		SAF	CELLES AAS 1	ADAMOIS OL 1		BEZONS USO 2	
ECOUEN FC 2		SAF	CELLES AAS 5	OSNY FC 1		BEZONS USO 1	
Centre 5	ERMONT AMS	Centre 6	PERSAN US	Centre 7	VILLIERS LE BEL FC	Centre 8	EZANVILLE US
ERMONT AmS 2		PERSAN US 1		VILLIERS LE BEL FC 2		EZANVILLE US 1	
CORMEILLAIS ACS 1		GARGES FCM 2		VILLIERS LE BEL FC 1		PONTOISIENNE JS 1	
CERGY-PONTOISE FC 2		ENTENTE SSG 1		ERAGNY AS 1		ST BRICE FC 2	
CERGY-PONTOISE FC 1		SAF	CELLES AAS 2	FRANCONVILLE FC 1		ST BRICE FC 1	



FESTIVAL FOOT U13 – 2^{ème} tour DU SAMEDI 18 MARS 2023

Durée des rencontres :

Poule de 4: 1 x 20 minutes (sans mi-temps)

Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Le 1^{er} premier de chaque centre sera qualifié pour la Finale du Festival Foot U13 prévue le 1^{er} avril 2023 (une seule équipe par club maximum)

Les documents concernant l'organisation de ce 1^{er} tour seront disponibles à partir du Mardi 21 Février et jusqu'au Jeudi 2 Mars 2023, après cette date, ils seront envoyés par courrier postal à la charge des clubs.

La commission vous rappelle également l'obligation de respecter l'ordre des rencontres

<u>La commission rappelle également aux clubs centres que tous les documents concernant la Coupe U12 doivent</u> être réceptionnés au plus tard le lundi 20 mars à 16 heures au plus tard sous peine d'amende.

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation.

Centre 15	VILLIERS FC				
VILLIERS FC 1					
GARGES FCM2					
SARCELLES AAS 1					
SARCELLES AAS 3					

INFORMATION FESTIVAL FOOT U13

<u>La commission vous rappelle que tous les documents concernant les centres de Coupe U12 et du Festival Foot</u> U13 doivent impérativement être envoyés au DVOF au plus tard le LUNDI 20 MARS 2023 à 16 heures

Une réunion préparatoire à la Finale Départementale du Festival Foot U13 aura lieu le LUNDI 27 MARS 2023 à 19h en visio. Présence obligatoire de chaque club qualifié.

MATCHS REMIS AU 1er AVRIL 2023

CRITÉRIUM U12 AVENIR

SARCELLES AAS 12 vs GARGES FCM 12: match n° 25603116

MATCHS REMIS AU 22 AVRIL 2023

CRITÉRIUM U12 / U13

VILLIERS LE BEL FC vs FOSSES: matchs n° 25592112 - 25592178 - 25592244 @ 25602663

BOUFFÉMONT ACF vs ST OUEN AS: matchs n° 25591549 & 25591577

NEUVILLE AS vs ADAMOIS OL: matchs n° 25591370 & 25591398



CRITERIUM U10/ U11

FOSSES UF vs AUVERS ENNERY FC: matchs n° 25593598 - 25593664 & 25593730

1er APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

La commission vous rappelle que les feuilles réclamées sont à déposer directement dans FAL.

PLATEAU U8 / U9 NIVEAU 1 DU 04 02 2023

MONTMORENCY FC: 1^{er} appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 4 du plateau U8/U9 niveau 1 du 04 02 23 à SARCELLES AAS

PLATEAU U8 NIVEAU 2 DU 04 02 2023

CORMEILLAIS ACS: 1^{er} appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 3 du plateau U8 niveau 2 du 04 02 23 à BEAUCHAMP AS

BEZONS USO : 1^{er} appel de feuille de plateau et feuilles de présence des clubs de BEZONS USO & ARGENTEUIL FC sur centre n° 5 du plateau U8 niveau 2 du 04 02 23

ARGENTEUIL FC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 5 du plateau U8 niveau 2 du 04 02 23 à BEZONS USO

CERGY PONTOISE FC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 7 du plateau U8 niveau 2 du 04 02 23 à ENTENTE MMB

COURDIMANCHE AS : 1^{er} appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 12 du plateau U8 niveau 2 du 04 02 23 à JOUY FC

PUISEUX LOUVRES FC: 1^{er} appel de feuille de plateau et feuilles de présence des clubs de PUISEUX LOUVRES FC – ROISSY US – SURVILLIERS AVENIR – VEMARS ST WITZ et VIARMES ASNIERES OL sur centre n° 18 du plateau U8 niveau 2 du 04 02 23

ROISSY US : 1^{er} appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 18 du plateau U8 niveau 2 du 04 02 23 à PUISEUX LOUVRES FC

SURVILLIERS AVENIR: 1^{er} appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 18 du plateau U8 niveau 2 du 04 02 23 à PUISEUX LOUVRES FC

VEMARS ST WITZ FC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 18 du plateau U8 niveau 2 du 04 02 23 à PUISEUX LOUVRES FC

VIARMES ASNIERES OL : 1^{er} appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 18 du plateau U8 niveau 2 du 04 02 23 à PUISEUX LOUVRES FC



PLATEAU U9 NIVEAU 2 DU 04 02 2023

BEZONS USO : 1^{er} appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 2 du plateau U9 niveau 2 du 04 02 23 à ARGENTEUIL FC

CORMEILLAIS ACS : 1^{er} appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 3 du plateau U9 niveau 2 du 04 02 23 à ARGENTEUIL FC

COURDIMANCHE AS : 1^{er} appel des feuilles de présence des clubs de MAGNY FC – VALLEE DE SAUSSERON & VEXIN AS sur centre n° 4 du plateau U9 niveau 2 du 04 02 23

MAGNY FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 4 du plateau U9 niveau 2 du 04 02 23 à COURDIMANCHE AS

VALLEE DE SAUSSERON: 1^{er} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 4 du plateau U9 niveau 2 du 04 02 23 à COURDIMANCHE AS

VEXIN AS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 4 du plateau U9 niveau 2 du 04 02 23 à COURDIMANCHE AS

BOUFFEMONT ACF : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 5 du plateau U9 niveau 2 du 04 02 23 à DOMONT FC

GAFEPB: 1er appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 8 du plateau U9 niveau 2 du 04 02 23 à ENTENTE MMB

MONTSOULT BAILLET US: 1^{er} appel de la feuille de plateau & des feuilles de présence des clubs de MONTSOULT BAILLET US & BELLOY ST MARTIN ASC sur centre n° 13 du plateau U9 niveau 2 du 04 02 23

BELLOY ST MARTIN ASC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 13 du plateau U9 niveau 2 du 04 02 23 à MONTSOULT BAILLET US

ENTENTE SSG : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 14 du plateau U9 niveau 2 du 04 02 23 à ARGENTEUIL RC

VAUREAL FCM: 1^{er} appel de la feuille de présence de votre équipe sur centre n° 14 du plateau U9 niveau 2 du 04 02 23 à ARGENTEUIL RC

PLATEAU U6 /U7 DU 11 02 2023

CORMEILLAIS ACS : 1^{er} appel de la feuille de plateau & des feuilles de présence des clubs de CORMEILLAIS ACS & ENTENTE SSG sur centre n° 5 du plateau U6/U7 du 11 02 23

ENTENTE SSG : 1^{er} appel des feuilles de présence de vos équipes sur centre n° 5 du plateau U6/U7 du 11 02 23 à CORMEILLAIS ACS

SARCELLES AAS : 1^{er} appel des feuilles de présence de vos équipes sur centre n° 7 du plateau U6/U7 du 11 02 23 à DEUIL ENGHIEN FC

ERMONT AMS : 1^{er} appel des feuilles de plateau et feuille de présence de vos équipes sur centre n° 10 du plateau U6/U7 du 11 02 23

VILLIERS LE BEL FC: 1^{er} appel des feuilles de plateau et feuille de présence des clubs de VILLIERS FC – FONTENAY FC & GONESSE RC sur centre n° 12 du plateau U6/U7 du 11 02 23



FONTENAY FC: 1^{er} appel des feuilles de présence de vos équipes sur centre n° 12 du plateau U6/U7 du 11 02 23 à VILLIERS LE BEL FC

GONESSE RC : 1^{er} appel des feuilles de présence de vos équipes sur centre n° 12 du plateau U6/U7 du 11 02 23 à VILLIERS LE BEL FC

MONTMORENCY FC : 1^{er} appel des feuilles de plateau et feuille de présence des clubs de MONTMORENCY FC & BRUYERES BERNES USM sur centre n° 18 du plateau U6/U7 du 11 02 23

BRUYERES BERNES USM : 1^{er} appel des feuilles de présence de vos équipes sur centre n° 18 du plateau U6/U7 du 11 02 23 à MONTMORENCY FC

NEUVILLE AS : 1^{er} appel des feuilles de présence de vos équipes sur centre n° 19 du plateau U6/U7 du 11 02 23 à FRETTOISE ES

PIERRELAYE FC : 1^{er} appel des feuilles de plateau et feuille de présence des clubs de PIERREAYE FC & ST OUEN AS sur centre n° 20 du plateau U6/U7 du 11 02 23

ST OUEN LAUMONE AS : 1^{er} appel des feuilles de présence de vos équipes sur centre n° 20 du plateau U6/U7 du 11 02 23 à PIERRELAYE FC

PONTOISIENNE JS : 1^{er} appel des feuilles de plateau et feuille de présence des clubs de PONTOISIENNE JS & ERMONT ACF sur centre n° 21 du plateau U6/U7 du 11 02 23

ERMONT ACF: 1^{er} appel des feuilles de présence de vos équipes sur centre n° 21 du plateau U6/U7 du 11 02 23 à PONTOISIENNE JS

CHAMPAGNE SFC: 1^{er} appel des feuilles de plateau et feuille de présence des clubs de CHAMPAGNE SFC – BOUFFEMONT ACF – ENTENTE BEAUMONT MOURS & VALLEE DE SAUSSERON sur centre n° 24 du plateau U6/U7 du 11 02 23

BOUFFEMONT ACF : 1^{er} appel des feuilles de présence de vos équipes sur centre n° 24 du plateau U6/U7 du 11 02 23 à CHAMPAGNE SFC

ENTENTE BEAUMONT MOURS : 1^{er} appel des feuilles de présence de vos équipes sur centre n° 24 du plateau U6/U7 du 11 02 23 à CHAMPAGNE SFC

VALLEE DE SAUSSERON : 1^{er} appel des feuilles de présence de vos équipes sur centre n° 24 du plateau U6/U7 du 11 02 23 à CHAMPAGNE SFC

1er APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM

CRITÉRIUM U10 / U11

GONESSE RC : 1^{er} appel de feuille de match n° 25595262du 18 02 23 – critérium U10/U11 Série 4 – Poule J contre ENTENTE SSG 4

SURVILLIERS AVENIR: 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25593312 & 25600018 du 18 02 23 – critérium U10/U11 Série 2 - Poule A & B contre VEMARS ST WITZ FC

SURVILLIERS AVENIR: 1^{er} appel de feuille de match n° 25593321 du 11 03 23 – critérium U10/U11 Série 2 contre PIERRELAYE FC 2

MAGNY FC: 1^{er} appel de feuille de match n° 25593385 du 11 03 23 – critérium U10/U11 Série 2 contre DEUIL ENGHIEN FC 6



DEUIL ENGHIEN FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25593662 & 2593730 du 11 03 23 – critérium U10/U11 Série 3 contre ERAGNY FC 4 & 5

ROISSY US 1^{er} appel de feuille de match n° 25593732 du 11 03 23 – critérium U10/U11 Série 3 contre MONTMORENCY FC 5

COURDIMANCHE AS : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25593855 - 25593900 & 2593945 du 11 03 23 – critérium U10/U11 Série 4 contre ERMONT AMS 3 – 4 & 5

CHAMPAGNE SFC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25594150 & 2594195 du 11 03 23 – critérium U10/U11 Série 4 contre CERGY PONTOISE FC 5 & 6

EAUBONNE CSM: 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25595222 – 25595267 – 25595312 & 25595357 du 11 03 23 – critérium U10/U11 – série 4 contre MONTMAGNY SPORTS 1 – 2 - 3 & 4

ENTENTE SSG : 1^{er} appel de feuille de match n° 25603808 du 11 03 23 – critérium U10 Avenir 4 contre VIARMES ASNIERES OL 2

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM

CRITÉRIUM U10 / U11

ERMONT AMS: $2^{\text{ème}}$ appel de feuilles de matchs n° 25593847 – 25593892 – 25593937 & 25593985 du 18 02 23 – critérium U10/U11 Série 4 - Poule A – B - C & D contre PONTOISIENNE JS 1 – 2 – 3 & 4

CRITÉRIUM U12 / U13

BEZONS USO : 2^{ème} appel de feuille de match n° 25603109 du 21 01 23 – critérium U12 Avenir – Poule B contre SARCELLES AAS 12

COSMO TAVERNY : 2^{ème} appel de feuille de match n° 25603119 du 11 02 23 – critérium U12 Avenir – Poule B contre BEZONS USO 12

ST BRICE FC : $2^{\text{ème}}$ appel de feuille de match n° 25603013 du 21 01 23 – critérium U13 Avenir – Poule A contre MONTMORENCY FC 1

MONTMORENCY FC : 2^{ème} appel de feuille de match n° 25603021 du 04 02 23 – critérium U13 Avenir – Poule A contre GONESSE RC 1

ST OUEN L'AUMONE AS : 2ème appel de feuille de match n° 25591544 du 28 01 23 – critérium U12/U13 Série 2 – Poule E contre FRANCONVILLE FC 3

GOUSSAINVILLE FC: $2^{\text{ème}}$ appel de feuilles de matchs n° 25591959 - 25591987 & 25592015 du 21 01 23 – critérium U12/U13 Série 3 – Poule D - E & F contre ECOUEN FC 1 - 2 & 3

VILLIERS FC: 2ème appel de feuilles de matchs n° 25592224 & 25602643 du 04 02 23 – critérium U12/U13 Série 4 – Poule C & D contre HERBLAY ES 3 & 4

DEUIL ENGHIEN FC: 2^{ème} appel de feuille de match n° 25602650 du 11 02 23 – critérium U12/U13 Série 4 – Poule D contre VILLIERS FC 4

BEZONS USO: 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25592645 & 25592777 du 11 02 23 – critérium U12/U13 Série 4 – Poule F & H contre ERMONT AMS 2 & 4



AMENDES

EZANVILLE US : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 1 sur match n° 25589798 – critérium U12/U13 série 1 du 11 02 23 contre VALLEE SAUSSERON ES

Amende: 15€

ARGENTEUIL RC: Non réception après 2^{ème} & dernier appel de feuille de match n° 25594094 du 11 02 23 – critérium U10/11 – série 4 – contre CHAMPAGNE SFC 2

Amende : 30€

PERSAN US: Non réception après 2ème & dernier appel de feuille de match n° 25595254 du 11 02 23 – critérium

U10/11 série 4 – contre GONESSE RC 2

Amende : 30€

CHAMPAGNE SFC : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 2 sur match n° 25594094 du 11 02 23 – critérium U10/U11

à ARGENTEUIL RC 4

Amende: 15

BOUFFÉMONT ACF : Absence club sur centre du plateau U8 à DOMONT FC du 11 03 23

Amende : 50€

BEZONS USO: Absence club sur centre du plateau U8 à OSNY FC du 11 03 23

Amende : 50€

MONTMORENCY FC: Absence club sur centre n° 10 du plateau U8 niveau 2 à GARGES FCM le 04 02 23

Amende: 50€

VAURÉAL FCM: Absence club sur centre n° 17 du plateau U8 niveau 2 à ST OUEN AS le 04 02 23

Amende: 50€

PIERRELAYE FC: Absence club sur centre n° 8 du plateau U9 niveau 2 à HERBLAY ES le 04 02 23

Amende : 50€

PONTOISIENNE JS: Absence club sur centre n° 8 du plateau U9 niveau 2 à HERBLAY ES le 04 02 23

Amende : 50€

ST LEU FC: Absence club sur centre n° 8 du plateau U9 niveau 2 à ENTENTE MMB le 04 02 23

Amende: 50€

PERSAN US: Absence club sur centre n° 17 du plateau U9 niveau 2 à VIARMES ASNIERES OL le 04 02 23

Amende: 50€

SURVILLIERS AVENIR: Absence club sur centre n° 26 du plateau U6/U7 à MONTMAGNY SPORTS le 11 02 23

Amende: 50€

ORGANISATION DES RASSEMBLEMENTS DE FIN DE SAISON

*Finale Départementale du Festival Foot U13 & U13F le samedi 1er avril 2023 à JOUY LE MOUTIER FC

*Finale Départementale des Challenges U10 & U11 le samedi 22 avril 2023 à ST BRICE FC

*Finale Départementale de la Coupe U12 le lundi 8 mai 2023 à ARNOUVILLE FAS

*Journée Nationale U6 & U7 le samedi 10 juin 2023

PROCHAINE RÉUNION LE LUNDI 20 MARS 2023 À PARTIR DE 18H00



COMMISSION FOOT ANIMATION SECTION FÉMININE

Réunion du 13 mars 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES:

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL RÈGLEMENTS ET PRÉCONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

Article 44.2 -

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- Match remis (arrêté municipal sans liste des matches concernés) = 50€
- -Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = 102€
- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée De Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débuter les rencontres.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi à partir de 14h00, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

U15F

La journée 4 prévue le 18 mars 2023 sera reportée intégralement le 01/04/23



LAURA DUPUIS

FINALE DIMANCHE 19 MARS 2023

TIRAGE AU SORT DE LA FINALE DU 19 MARS 2023

Lundi 6 mars 2023

Groupe A

A1 – ST PRIX ES A2 – COSMO TAVERNY A3 – ECOUEN FC

Groupe B

B1 – SARCELLES AAS B2 – FRANCONVILLE FC B3 – ERAGNY FC

Groupe C

C1 – OSNY FC C2 – ENTENTE SOISY ESSG C3 – CERGY PONTOISE FC

Groupe D

D1 – ARGENTEUIL RC D2 – ST BRICE FC D3 – GROSLAY FC



RENCONTRES REPORTÉES

LES RENCONTRES CI-DESSOUS DOIVENT ETRE AUTOMATIQUEMENT INVERSÉES SI LE 1^{ER} CLUB CITÉ NE PEUT RECEVOIR – ARTICLE DU 6 DU RÈGLEMENT

24 MARS 2023

SENIORS F

Match 25555366 du 10/03/23

CHAMPAGNE SFC 1 / CERGY PONTOISE FC 2

SENIORS F

Match 25555369 du 10/03/23

GROSLAY FC 1 / ENTENTE FOSSES MARLY 2

8 AVRIL 2023

U15F

Groupe B

Match 25554601 du 14/01/23

MONTMORENCY FC 2 / ST PRIX ES 1

U15F

Groupe A

Match 25520398 du 14/01/23

ST OUEN L'AUMONE AS 1 / ENT BEAUMONT MOURS 1

Journée 4 déjà reporté au 1er avril

22 AVRIL 2023

U15F

Groupe B

Match 25554607 du 21/01/23

PERSAN US 03 1 / MONTMORENCY FC 2

MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX

ST PRIX ES

U15F - Groupe B

Match 25554634 du 13/05/23

ST PRIX ES 1 / ECOUEN FC 1

Modification de Lieu-Date- Horaire

*La rencontre aura lieu au stade Georges Glatigny 3 à St Prix

CERGY PONTOISE FC & CHAMPAGNE SFC

Séniors F à 8

Match 25555366 du 10/03/23

CERGY PONTOISE FC / CHAMPAGNE SFC

Modification de Lieu-Date- Horaire (inversion de rencontre)

^{*}A la date du 13/05/23 à 15h00

^{*}La rencontre aura lieu au stade de l'hôtel Dieu à CHAMPAGNE

^{*}A la date du 24/03/23 à 20h30



APPEL À FEUILLE DE MATCHS

FRANCONVILLE FC

U15F - Groupe A
Match 25520404 du 11/02/23

FRANCONVILLE FC 1 / ENTENTE BEAUMONT MOURS 1

1er appel le 13/03/23

ENTENTE HERBLAY ST LEU 2

SENIORS F à 8

Match 25555364 du 10/0323

ENTENTE HERBLAY ST LEU 2 / GAFEPB 1

1er appel le 13/03/23

VIARMES ASNIERES OL 1

SENIORS F à 8

Match 25555367 du 10/03/23

VIARMES ASNIERES OL 1 / AUVERS ENNERY FC 1

1er appel le 13/03/23

FEUILLES DE MATCHS

Nous vous rappelons que le DVOF a mis en place dans l'onglet DOCUMENT les nouvelles feuilles de matchs, les seuls à être recevables si pas d'utilisation de la FMI et pour FAL.

Ci-dessous la procédure :

ÉTAPE 1



FOOTBALL Terre de Jeu et d'Équilibre









ÉTAPE 3

Saison 2022-2023

Saison 2021-2022

Saison 2020-2021

Sélectionnez une catégorie		Les dernières publications					
FICHE D'ADHÉSION AEF95	>	Publié le 17-01-2023 Football d'animation) PDF	Publié le 16-01-2023 Football d'animation	A. PDF		
PRÉPARATION INCIDENT MATCH >		Les règles du jeu de U6 à U13		Feuille de plateau U6 / U7			
TECHNIQUE	>						
COMMISSION >		Publié le 16-01-2023	A	Publié le 16-01-2023	J. PDF		
FEMININES	>	Football d'animation	PDF	Football d'animation	PDF		
FOOTBALL D'ANIMATION	>	Feuille de plateau U8 / U9		Feuille d'engagement plateau U6 / U7 & U8 / U9			
FUTSAL	>						
ARBITRAGE >		Publié le 11-01-2023 FEMININES	PDF	Publié le 11-01-2023 FEMININES	PDF		
FEUILLE DE MATCH	>	Feuille de présence U7 Féminines		Feuille de présence U9 féminines			
TERRAIN IMPRATICABLE	>						
DÉCLARATION D'UNE ENTENTE	>	Publié le 11-01-2023 FEMININES) PDF	Publié le 28-09-2022 Futsal) PDF		



COMMISSION DES FINANCES

PV RESTREINT DU 14 MARS 2023

La commission informe que toutes les décisions de première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

RAPPEL

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du Club, dans le cas contraire le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

INFORMATION

Pour toute nouvelle affiliation, nous vous rappelons qu'un chèque de caution de 150 Euros sera demandé.

COURRIERS DES CLUBS

546116 - MONTMORENCY FC - Mail du 14/03/23 - Règlement compte club

L'avis de règlement du compte club a été effectué le 29 décembre 2022 avec une date butoir le 23 janvier 2023. Un délai supplémentaire a été accordé aux retardataires jusqu'au 13 février 2023.

Durant ce laps de temps vous n'avez pas fait de demande d'échelonnement de votre dette.

Vous avez effectué un paiement partiel de 1 700€ le 13 mars 2023, il vous reste à régler le solde de 2 223.25€ avant le 31 mars 2023.

La commission décide que le retrait de point jusqu'au 13 mars 2023 s'applique.

La commission vous accorde un délai supplémentaire pour le solde, jusqu'au 31 mars 2023.

Sans ce paiement, les sanctions seront appliquées à compter du 14 mars 2023.



CLUBS EN INFRACTION NON-RÈGLEMENT COMPTE CLUB

Liste des clubs en infraction à ce jour après la relance du 25 janvier 2023 via Notifoot avec une date de règlement arrêtée au lundi 13 février 2023 :

- 564044 – PARIS GOUSSAINVILLE FUTSAL

Selon l'article 3.6.3 du Règlement Sportif :

La Commission des Finances décide d'appliquer le règlement à savoir : la ou les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Séniors Vétérans des clubs débiteurs ci-dessus, seront sanctionnés de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) programmées après cette date et jusqu'à régularisation de leur situation financière.

D'autres sanctions pourront être prononcées toujours conformément à l'article 3.6.3 du RS du DVOF,

Les mêmes sanctions, en suivant les mêmes règles, peuvent être prononcées, sur demande du D.V.O.F., à l'encontre des clubs qui évoluent en compétitions régionales, et qui ne se sont pas acquittés des sommes dont ils sont redevables envers le D.V.O.F.

Les frais liés à la mise en œuvre d'une des sanctions visées ci-dessus sont mis à la charge du club concerné.

Informations transmises aux Commissions suivantes :

- * Commission Départementale du Calendrier et organisation des Compétitions
- * Commission Futsal

Prochaine réunion sur convocation 2023



COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 14 MARS 2023

<u>Présents</u>: MM. Plassart – Lacour.

<u>Assistent</u>: MM. Diaz (Comité) – Letellier (Comité).

FORMATION

SAMEDI 25 MARS 2023

AU DVOF

8h00 - 12H00

Pour vous inscrire:

Inscription en téléchargeant <u>la fiche d'inscription</u> à renvoyer au DVOF

Par mail: secretariat@district-foot95.fff.fr

OΠ

<u>Par courrier</u>: DVOF – 6, Avenue du Bosquet –

95560 Baillet en France.

Cette formation est prise en charge financièrement pour les licenciés val-d'oisiens.

FORMATION PFFD

Recruter un salarié et financer l'emploi

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF.

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

3.9.0.0

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduite à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH



La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel: 100€ d'amende (annexe financière)

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple:

Date 21/10/2022 Catégorie SENIORS Division D2 Poule A

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 Vous retrouverez cette version sous le nom (Feuille de Match Informatisée VERSION 3.9.0.0). Cette version est disponible sur le Store Apple

Cette version est obligatoire.

Bonne saison à vous!



FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES - VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire

PREREQUIS

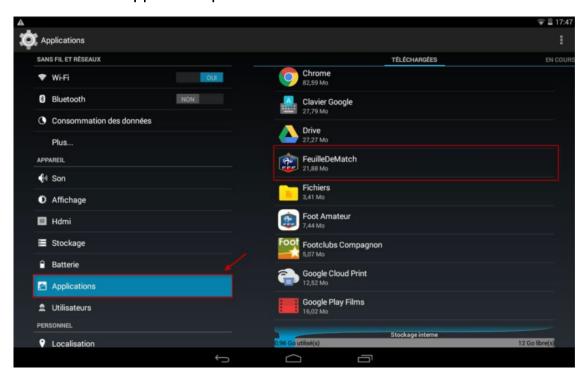
- 1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.
- 2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».
- 3-Fermer l'application



Allez dans paramètres de la tablette.

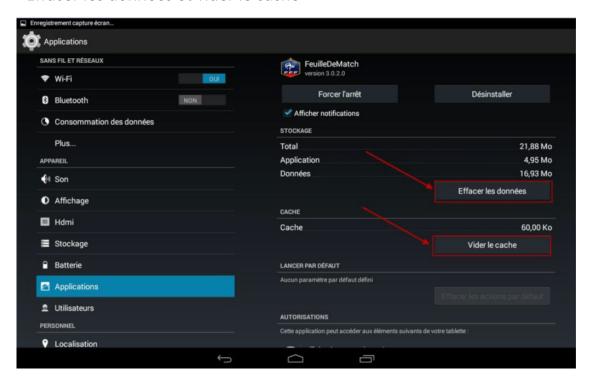


Sélectionnez Application puis Feuille de Match





Effacer les données et vider le cache

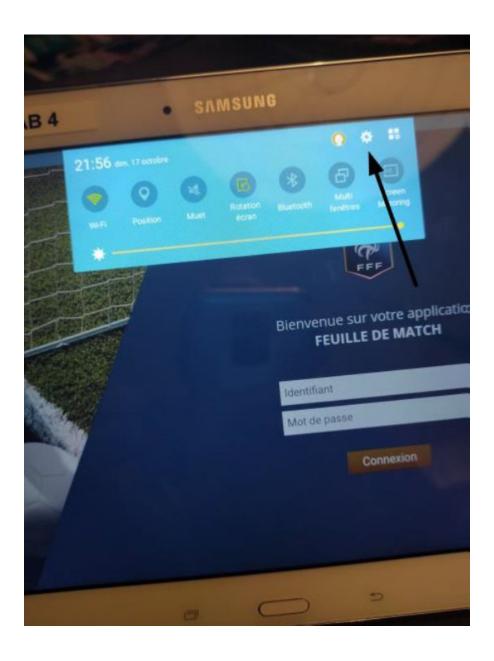


☐ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.



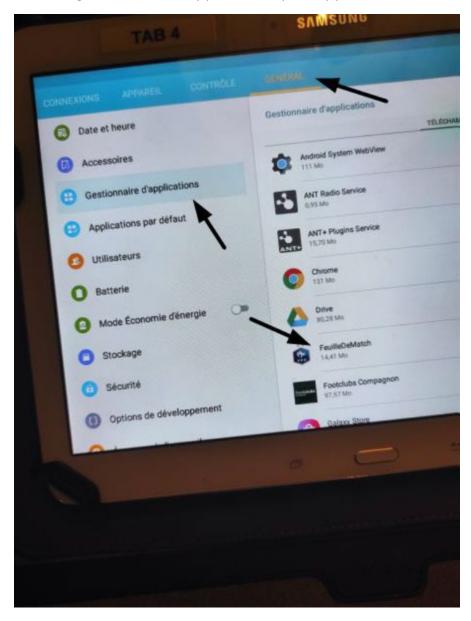
AUTRES TABLETTES

Allez dans paramètres de la tablette.



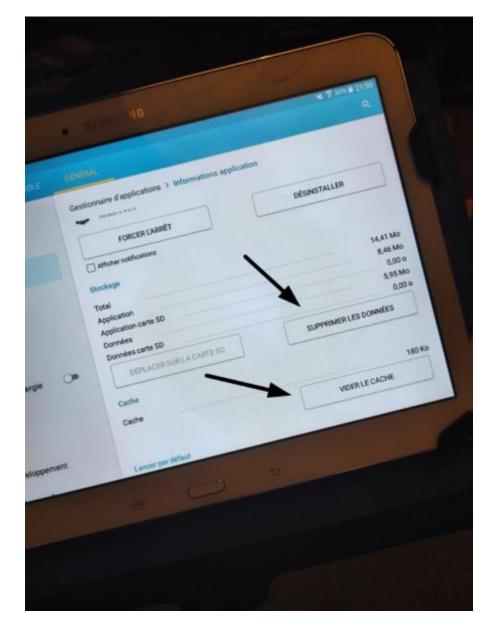


2 Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match





Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres La récupération se termine en quelques secondes!



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 14 MARS 2023

<u>Présents</u>: MM. Febvay – Lacour- Da Mata- Plassart

À TOUS LES CLUBS DU VAL-D'OISE

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4 LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après.

La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge Éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

FORMATION

Formation des commissaires aux outils informatiques.

Programmation des rendez-vous pour les futures visites de classement (terrain et éclairage)

CLASSEMENT

Ville de CHAMPAGNE sur OISE: NNI 951340101

M. FEBVAY et M. Lacour de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se sont déplacés le jeudi 02 mars 2023 à 14h00, au Stade de L'HOTEL DIEU, rue de L'HOTEL DIEU, pour confirmation de classement de l'installation.

INFORMATIONS TERRAIN

Ville de ERMONT: NNI 952190102

Un rapport de délégation nous indique la surface synthétique du terrain annexe Auguste RENOIR, située devant les bancs, se décolle par plaques. La municipalité a été avisé de la situation.



COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S. Remerciements.

RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.



DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

Réunion du 16 mars 2023

DÉLÉGATIONS - DÉSIGNATIONS

Rencontres du 26 Mars 2023

U18 D1

Match 24685196: Ermont AmS / Cormeillais ACS

Délégué M. Michel Bailliez

Match 24685197: Bezons USO / Argenteuil RC

Délégué M. Joseph Plassart

Match 24685198 : St Leu FC / Garges FCM

Délégué M. Jean-Pierre Lacour

Match 24685199 : Villiers le Bel FC / Adamois OL

Délégué M. Christophe Gauvin

Match 24685200 : Franconville FC / Ecouen FC

Délégué M. Gérard Alcan

Seniors D1

Match 24615875: Marly la Ville ES / Champagne SFC

Déléguée Mme. Béatrice Zami

Match 24615876: Ecouen FC / St Brice FC

Délégué M. Olivier Le Nagard

Match 24615877 : Villiers le Bel FC / Persan US

Délégué M. Christian Febvay

Match 24615878: Entente SSG / Goussainville FC

Délégué M. Thierry Paumier

Match 24615879: Groslay FC / St Leu FC

Délégué M. Fabrice Gondel